

L'éolien, un développement bien réglementé

Les projets éoliens peuvent être à l'initiative d'entreprises privées, mais également de collectivités, de sociétés d'économie mixte ou de collectifs citoyens.

Dans tous les cas, leur développement est encadré par le Code de l'Environnement et les documents de planification.

Pour être autorisés, ils doivent respecter le droit de l'urbanisme et le droit de l'environnement, en particulier les règles applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui nécessitent une étude d'impact et une enquête publique.

Le cadre réglementaire prévoit notamment : un accord de l'aviation civile et du Ministère des armées, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour les constructions aux abords des monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables, la conformité au Plan Local d'Urbanisme, ainsi que la protection des « sites classés » et des sites inscrits au regard des paysages.

Pour aller plus loin ...

Ministère de la transition écologique « Pour y voir plus clair : Vrai/Faux sur l'éolien terrestre », mai 2021

 www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre

voltalia, qui sommes-nous ?

Acteur français présent dans une vingtaine de pays, et comptant près de 300 salariés en France, Voltalia a une approche locale profondément ancrée dans son ADN. Cela se traduit à travers sa collaboration avec des prestataires et fournisseurs locaux, mais aussi et surtout en entretenant des relations de confiance à long-terme avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le développement de ses projets éoliens, solaires, hydroélectriques et biomasse.

Ainsi, Voltalia assure un suivi continu depuis l'identification des projets, leur construction, leur exploitation, jusqu'à leur démantèlement et prend à cœur le renforcement et la pérennité des liens avec les acteurs du territoire d'implantation.

www.voltalia.com



Focus sur notre présence en Haute-Garonne : les parcs éoliens « Le Bois » et « La Lande »

Ces deux parcs situés sur les communes de Saint-Félix-Lauragais, Roumens et Montégut-Lauragais ont été mis en service en 2009.

Constituant un ensemble de 11 éoliennes pour une puissance de près de 18 MW, les 27,6 GWh produits en 2021 représentent la consommation électrique annuelle d'environ 5 800 foyers.

CONTACT :
VOLTALIA Direction Opérationnelle : 45 impasse de la Draille, Parc de la Duranne, 13100 Aix-en-Provence
Chef de projet : Antoine ANCELIN - email : a.ancelin@voltalia.com – Tél. : 07 64 03 87 04

Lettre d'information distribuée uniquement dans les boîtes aux lettres sans « Stop Pub » conformément à la réglementation en vigueur. Des exemplaires ont été transmis à votre mairie pour mise à disposition du public. Crédits photos: Voltalia / Imprimé sur papier recyclé FSC / Ne pas jeter sur la voie publique

Projet éolien « Collines du nord toulousain »

Lettre d'information – Octobre 2022

Depuis le courant de l'année 2021, nous, Voltalia, producteur d'énergie renouvelable, étudions la faisabilité de valoriser la ressource en vent au sein d'une zone favorable localisée au lieu-dit « Cantemerle » en milieu agricole. L'identification de ce secteur fait suite à un large travail d'identification de sites similaires dans le nord de la Haute-Garonne. Après rencontres, échanges et accord des propriétaires du terrain concerné, Voltalia a lancé de premières études en fin d'année 2021, notamment celle de mesure de vent pour confirmer le gisement.

A travers cette lettre d'information, nous souhaitons vous présenter **les caractéristiques factuelles de la zone identifiée et de son potentiel**, ainsi que vous partager des **informations globales sur le développement et le fonctionnement** de l'énergie éolienne, car beaucoup de messages parfois contradictoires circulent à ce sujet.

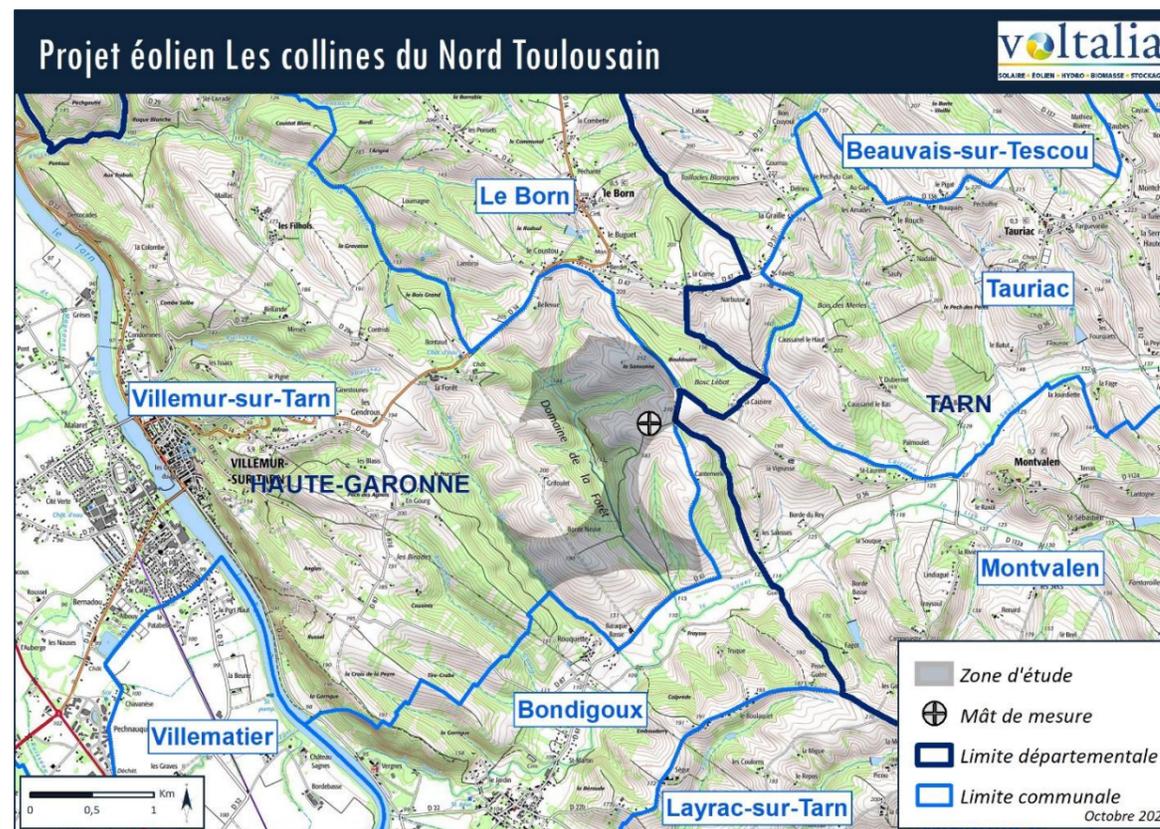
Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce projet.

L'équipe projet Voltalia

L'identification de la zone d'étude

Parmi les sites identifiés sur le nord du département, la zone d'étude a été retenue au regard de différents critères tels que :

- Un emplacement présentant des conditions géographiques favorables (170 m d'altitude en moyenne)
- Hors des contraintes aéronautiques civiles et militaires majeures
- Hors des périmètres de protection des Monuments historiques, sites classés ou inscrits
- Hors des périmètres de protections environnementales (Natura 2000 notamment)
- Avec des vents Ouest-Nord-Ouest dominants et des lignes de crêtes y faisant face
- Un éloignement minimal de 500 m de toutes habitations et routes principales



Chiffres clés du projet

Ce projet est au stade de l'étude de faisabilité.

Le potentiel de production de ce site mérite d'être étudié, compte tenu d'une croissance continue de la consommation courante d'électricité : mobilité électrique, augmentation des applications et contenus multimédia, appareils électroménagers...

La Communauté de communes du Val d'Aigo comptait près de 18 000 habitants en 2019.

Le potentiel de ce projet, associé aux autres sites de production existants localement (hydroélectrique, solaire) contribuera à répondre aux enjeux énergétiques futurs du territoire.

Les premiers éléments d'analyse dont nous disposons permettent d'envisager au plus :



150 hectares de zone d'étude



5 éoliennes maximum, de 3 à 4 MW chacune



200 m de hauteur max. en bout de pale



50 GWh de production annuelle maximale



équivalent à la consommation d'électricité annuelle de 24 000 personnes

Eolien ou solaire ? des différences d'emprise au sol

Sur ce site, une éolienne de 3 MW produirait environ annuellement 7 233 MWh, pour une emprise au sol d'environ 2 500 m² (fondation et plateforme).

Produire la même quantité d'électricité à partir d'un parc photovoltaïque nécessiterait une installation de 5,9 MWc, laquelle occuperait une surface d'environ 60 000 m².

Les études en cours et à venir

Afin de valider la faisabilité d'un projet, nous avons engagé plusieurs expertises techniques, dont les résultats finaux seront disponibles au cours du 1^{er} semestre 2023. Ces études, complétées de la concertation locale, viennent en amont de toute demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Octobre 2021 : installation d'un mât de mesure pour valider la ressource en vent

Été 2021 : étude environnementale sur au moins 12 mois par un bureau d'études indépendant

Été 2022 : étude paysagère par un conseil paysagiste indépendant

2^{ème} semestre 2022 : étude acoustique par un expert indépendant

La volonté d'un projet concerté avec le territoire

Depuis le printemps 2022, avec l'appui d'un cabinet spécialisé en participation citoyenne, plusieurs acteurs clés du territoire ont été rencontrés afin de recueillir leurs avis, positionnements et interrogations sur l'opportunité d'un projet éolien au sein du territoire. Dans les prochains mois, plusieurs temps d'échange seront proposés aux citoyens pour compléter cette démarche. Ils seront envisagés dès lors que les premiers résultats des études permettront d'alimenter la réflexion collective sur ce potentiel projet.



Stands d'information



Ateliers de co-construction



Permanences publiques



Visites de sites

L'éolien : retour sur quelques idées reçues

Les éoliennes ne tournent que 20 % du temps

FAUX : L'énergie éolienne est variable et prévisible. Une éolienne fonctionne de 75 à 95 % du temps en France, à un régime qui varie en fonction du vent. Sur une année complète, la production équivaut à un fonctionnement à plein régime de l'éolienne pendant 25% du temps.

(Source : Guide de l'éolien ADEME 2021, Bilan électrique 2020 – RTE)

Les biens immobiliers perdent de leur valeur s'ils sont à proximité d'éoliennes

PAS SI SIMPLE : Selon l'étude de l'ADEME, la présence d'éolienne a un impact quasi nul sur la valeur immobilière d'un bien. Ce qui confirme notre constat sur nos parcs historiques, comme par exemple aux alentours de St-Felix-Lauragais en fonctionnement depuis 2009.

Le prix d'un bien immobilier est impacté par de nombreux facteurs (marché, équipements de la commune, services publics, bassins d'emplois, transports...) :

la covisibilité d'une éolienne est un facteur parmi d'autres au regard du contexte local, « eu égard à l'objectif d'intérêt public poursuivi par le développement de l'énergie éolienne. »

(Source : Eoliennes et immobilier, Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens – ADEME Mai 2022; Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 17 septembre 2020, 19-16.937)

Les éoliennes ne sont pas recyclables

FAUX : A la fin de l'exploitation du parc, le propriétaire du parc éolien a l'obligation de démanteler les éoliennes en intégralité (structures et fondations) et de remettre en état le site.

L'éolienne est composée de béton pour ses fondations et de métaux (acier, fer, cuivre et fonte) et de matériaux composites pour sa structure et ses éléments.

Ces composants sont recyclables à 90 %. Les 10% restants étant principalement composés des pales. Un projet de recherche est en cours en France depuis 2020 afin de fabriquer des pales d'éolienne recyclables, un premier prototype a déjà vu le jour (projet Zebra). (Source : Guide de l'éolien – ADEME, IRT Jules Verne)

La position du mât de mesures sera celle d'une des éoliennes

PAS SI SIMPLE : L'étude du gisement de vent nécessite l'implantation d'un mât de mesures au sein de la zone d'étude. Son emplacement est recherché sur un terrain plat et dégagé, évitant la proximité des boisements. Il ne présage nullement de l'emplacement d'une éolienne. Le coût de l'étude de vent sur le site de « Cantemerle » est d'environ 50 000 €.

Les éoliennes n'ont aucun impact sur la réduction d'émissions de CO2

FAUX : Entre 2002 et 2015, l'éolien en France a permis d'éviter l'émission de l'équivalent de 63 millions de tonnes de CO2.

(Source : Étude d'impacts socio-économique – Filière Eolienne Française. Bilan, perspectives et stratégies – ADEME)

L'éolien ça coûte trop cher

FAUX : Pour l'éolien terrestre, l'ADEME estime que le coût moyen de production est de 60,5 €/MWh. Pour comparaison le coût du nucléaire historique sera au minimum de 62 €/MWh avec la prolongation des centrales existantes alors que pour l'EPR de Flamanville, le prix de référence est évalué entre 110 et 120 €/MWh.

(sources : Étude 2019 sur les coûts des énergies renouvelables et de récupération – ADEME ; Prix moyen des lauréats de la 8e session d'appel d'offres d'éolien terrestre ; Rapport sur le coût de production de l'énergie nucléaire, 2014 – Cour des Comptes ; Rapport sur la filière EPR, 2020, Cour des Comptes)